

Montreuil, le 25 octobre 2023

à
Monsieur Gabriel Attal
Ministre de l'Education nationale
et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Objet : vos déclarations concernant les élèves identifiés comme « potentiellement dangereux »

Monsieur le Ministre,

La FNEC-FP-FO a pris connaissance de vos dernières déclarations concernant les élèves qui seraient identifiés comme « représentant potentiellement une menace », et les mesures pour les « sortir des établissements scolaires. »

Ces annonces ne sont pas sans poser de nombreuses questions auprès des personnels de l'Education Nationale.

Concernant la structure d'accueil des élèves qui seraient identifiés comme « radicalisés », et qui n'est encore qu'à l'état de réflexion, la FNEC-FP-FO s'interroge :

Considérez-vous que tout élève « radicalisé » serait dangereux ?

Outre que cette « radicalisation » ne dispose pas d'une définition juridique précise, quel serait le but de cette structure d'accueil ? S'agit-il de sortir des élèves du cursus scolaire pour recevoir non plus une instruction mais se voir imposer des « valeurs » définies par l'Etat, des obligations « morales » collectives ? Nous restons attachés à la Loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité des institutions publiques.

S'agit-il de sortir les élèves des établissements ? Dans ce cas, par qui seraient-il pris en charge et pendant combien de temps ? De façon définitive ?

S'agit-il d'implanter au sein des établissements scolaires des organisations « à l'instar des classes-relais [...] destinées aux élèves en voie de déscolarisation et de désocialisation, comme les poly exclus » ? Cela suppose de mobiliser des personnels et des moyens. Au moment où le gouvernement passe en force un budget de l'Education Nationale qui supprime près de 2 500 postes, on peut se demander comment cette piste pourrait être mise en place. Sans compter que de telles structures installées au sein des établissements ont montré leur limite, n'ayant jamais permis d'atteindre les objectifs de remotivation ni de rescolarisation des élèves concernés.

En outre la FNEC FP-FO vous alerte sur le risque qu'une telle mesure pourrait renforcer chez les élèves ou leur famille le sentiment de mise au ban de la société, en contradiction avec la mission de l'Ecole républicaine.

De plus, lors de la réunion de « Sécurité » du 18 octobre dernier, qui s'est tenue suite au drame qui s'est déroulé au lycée Gambetta d'Arras, vous avez interrogé les organisations syndicales sur « le niveau d'information (que) devraient avoir les personnels de direction concernant les élèves radicalisés et s'ils devaient-ils être au courant des fichés S ? » Les réactions des organisations syndicales à un tel projet ont montré le malaise que ces questions produisaient : que seraient censés faire d'une telle information les personnels qui en seraient destinataires ? N'est-ce pas un moyen de reporter, en particulier sur les personnels de direction, la responsabilité de la prise en charge d'un élève potentiellement « dangereux » ?

Les personnels ne seraient-ils plus que des auxiliaires de police, chargés de surveiller et gérer le fichage de leurs élèves et de leurs proches ?

La multiplication des annonces médiatiques et des mesures coercitives ne doit pas masquer la responsabilité des gouvernements qui n'ont cessé, réformes après réformes, de dévaloriser l'enseignement du savoir en réduisant le nombre d'heures disciplinaires, en entassant les élèves dans des classes à plus de 30, et en affaiblissant les droits statutaires des personnels.

Partout les personnels réaffirment qu'il faut des moyens pour protéger l'Ecole et ses personnels. Pour la FNEC FP-FO, cela commence par l'annulation des 2 500 suppressions de postes d'enseignants que vous avez programmées à la rentrée 2024 (après les 2 000 qui ont déjà eu lieu à la rentrée 2023) et la création de postes nécessaires d'enseignants, de PsyEN, de CPE, d'infirmières, d'assistantes sociales, de médecins, de personnels administratifs, d'AESH, d'AED...

La FNEC FP-FO met en garde contre toute tentative de reléguer au second plan le rôle de l'instruction, au nom du fait que la lutte contre les phénomènes de « radicalisation » serait prioritaire.

Veillez recevoir Monsieur le ministre, l'assurance de notre parfaite considération.

Clément Poulet,
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

